

RIVE-DE-GIER.

Cellieu.	Martin-la-Plaine (St-).
Chagnon.	Paul-en-Jarez (St-).
Châteauneuf.	Pavesin.
Culas (la).	Rive-de-Gier.
Dargoire.	Romain-en-Jarez (St-).
Genis-Terre-Noire (St-).	Tartaras.

La Révolution, après avoir longtemps poursuivi le culte catholique comme le puissant auxiliaire des idées contre-révolutionnaires, avait fini, une fois vainqueur, par le laisser libre de se produire comme tous les systèmes philosophiques. Cela ne suffit pas au futur souverain de la France. Voulant se faire un appui de la religion catholique, il lui fit une large place dans l'administration. De concert avec le Pape, le premier consul divisa la France en diocèses, auxquels on donna les anciens noms des villes épiscopales, mais qui furent cependant réglés sur les nouvelles délimitations territoriales. En d'autres termes, on rejeta les dénominations départementales introduites par l'Assemblée nationale, mais on adopta complètement son système de divisions ecclésiastiques, sans même prendre garde aux modifications qu'avaient éprouvées depuis le territoire. Ainsi le nouveau diocèse de Lyon embrassa les deux départements du Rhône et de la Loire, comme aux temps de l'Assemblée nationale, où ils n'en formaient qu'un seul. Quant à la circonscription archiépiscopale, elle s'étendit plus ou moins, suivant les circonstances, jusqu'à l'époque de la Restauration, où on lui restitua à peu près son ancienne étendue, mais toujours en se basant sur les divisions départementales, qu'il n'é-